

Guide des tarifs et prestations d'AgriGenève, AgriMandats et AgriVulg 2025 (document à conserver)



Tarifs des cotisations

Cotisation personnelle de base membre exploitant :		Fr. 400.-
Cotisation personnelle de base sympathisant avec prestations (manège...) :		Fr. 350.-
Cotisation personnelle de base membre sympathisant :		Fr. 130.-
Type de surface	Défense professionnelle <u>seule</u> Fr./ha	Défense professionnelle <u>et</u> vulgarisation Fr./ha
Cultures	9.-	(9.- et 11.-) 20.-
Vignes	16.-	(16.- et 20.-) 36.-
Arboriculture	16.-	(16.- et 15.-) 31.-
Maraîchères	16.-	(16.- et 15.-) 31.-
Horticulture	16.-	(16.- et 15.-) 31.-

Pour les membres affiliés à la défense professionnelle et à la vulgarisation, la cotisation du CETA est, comme auparavant, encaissée par AgriGenève et ristournée au CETA une fois que tous ses membres s'en sont acquittés.

La cotisation à l'Union Suisse des Paysans s'élève à Fr. 4.30/ha.



Tarifs des prestations de service

Honoraires

	Membres CHF / HT / par heure	Non membres CHF / HT / par heure
Dossier PER, saisie ACCORDA	120.00	153.00

Documents

	Membres	Non membres CHF / HT
Baux à ferme parcelle	gratuit	18.50
Baux à ferme domaine	gratuit	28.00
Contrat association	gratuit	45.00

Prestations de service individuelles

	Non membres CHF / HT / par heure
Expertises, conseils LDFR, LBFA, AT, projets, etc.	153.00
Assistance à maître d'ouvrage	153.00

Prix des forfaits pour les prestations employeurs (réservé à nos membres)

Produits divers	Prix HT <small>(l'ouverture du dossier déclenche CHF 120.00, quelle que soit la durée d'emploi)</small>
Abonnement fiches salaires y compris certificat de salaire pour salaire mensuel fixe	120.00 par an et par employé
Abonnement fiches salaires y compris certificat de salaire pour salaire horaire	153.00 par an et par employé
Forfait décomptes ASA + IS + LAA + LPP + IJM	160.00 par employeur
Annonce courte durée	30.00 par dossier et pour un employé
	5.00 par employé supplémentaire
Demande permis B, L, G	90.00 par employé, y compris famille
Annonce poste vacant	30.00 par employé
Etablissement contrat de travail	30.00 par employé
Demande de carte AVS, PDU ou autres docs employé	30.00 par employé

Chèque emploi	Prix de la prestation par cas HT
De 1 à 9 employé(s)	153.00 par an et par employé
De 10 à 15 employés	1'500.00 par an
De 16 à 20 employés	2'000.00 par an
De 21 à 30 employés	2'500.00 par an
Plus de 30 employés	3'000.00 par an



Tarifs des prestations de service

	Membres CHF / HT / par heure	Non membres CHF / HT / par heure
Conseil technique	120.00	153.00

Règlement relatif à la gestion des rappels de factures

Dès le premier rappel envoyé à 60j, les frais suivants s'appliquent :

1 ^{er} rappel 60j	10.-
2 ^{ème} rappel 90j	20.-
3 ^{ème} rappel 120j	50.-
4 ^{ème} rappel 150 j	100.-

Les personnes au bénéfice d'un plan de remboursement ne sont pas soumises aux frais évoqués plus haut.

Ces tarifs et frais de rappels ont été adoptés par le comité en date du 17 décembre 2024.